

LIVRE BLANC

**Ensemble, engageons-nous pour un dispositif efficace et
opérationnel au service d'une Filière Textile
100% circulaire**



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
Editorial de Maud HARDY, Directrice Générale	3
Introduction	4
CHAPITRE 1 – Repenser la Fabrication	6
Proposition n°1 – Pénaliser les marques qui mettent en marché des produits à fort impact environnemental	7
Proposition n°2 – Rendre l’affichage environnemental obligatoire	8
CHAPITRE 2 – Transformer la Consommation	9
Proposition n°3 – Mieux informer le citoyen pour lui permettre de faire des choix de consommation éclairés	10
Proposition n°4 – Encourager le comportement de « citoyen-collecteur »	11
CHAPITRE 3 – Régénérer les déchets textiles	12
Proposition n°5 – Accompagner le développement d’une industrie pérenne du recyclage en France	13
Proposition n°6 – Favoriser les initiatives d’écologie industrielle et territoriale.....	14
Proposition n°7 – Soutenir l’intégration de matières issues du recyclage des textiles en boucle ouverte	15
CHAPITRE 4 – Volet Européen	16
Proposition n°8 – Arrêter l’exportation des textiles usagés en dehors de l’Union Européenne	17
Proposition n°9 – Encourager le développement d’une REP Textile harmonisée au niveau européen	18
Proposition n°10 – Militer pour une législation ambitieuse à l’échelle européenne	19
A propos de Refashion	20

EDITORIAL



L'urgence climatique et la nécessité de réduire l'impact environnemental de notre Filière Textile doivent guider l'ensemble de nos actions et de nos politiques publiques



2022 marque une année charnière pour notre éco-organisme, et pour l'ensemble de la filière des textiles et chaussures. Dans un contexte de bouleversements profonds, l'économie circulaire, qui s'imposait comme une priorité mondiale, est aujourd'hui devenue une urgence vitale.

Les chiffres de la filière sont explicites : sur 648.000 tonnes de textiles et chaussures mises chaque année en marché en France, seulement 38 % sont collectés pour être revalorisés (source : *Refashion*).

Encore trop souvent pointée du doigt pour son impact environnemental, notre filière doit poursuivre ses actions et bâtir son avenir sur un modèle responsable et exemplaire. Cette transformation vers une économie pleinement circulaire nécessite, plus que jamais, l'engagement de tous.

À ce titre, cette année électorale est une occasion unique pour mobiliser l'ensemble de nos dirigeants politiques autour de mesures concrètes, à la hauteur des ambitions fixées par la France et l'Europe en matière de transition écologique.

Ces mesures doivent impérativement répondre aux enjeux, aux attentes et aux besoins spécifiques de notre filière, pour la remettre au cœur des débats publics desquels elle est trop souvent absente.

Les propositions détaillées dans ce Livre Blanc répondent ainsi à trois objectifs distincts.

Le premier consiste à replacer les bénéfices environnementaux au cœur de la démarche de la Responsabilité Élargie du Producteur.

Le deuxième objectif est d'accompagner le développement d'une industrie pérenne du recyclage des textiles et chaussures.

Le dernier est de répondre aux attentes légitimes de transparence et de traçabilité de la part de tous les acteurs du secteur.

Atteindre ces objectifs nécessite de s'intéresser aux trois étapes clés du cycle de vie du produit : (1) la fabrication, (2) la consommation et (3) la régénération.

Plus que jamais nous devons montrer l'exemple et nous donner les moyens de nos ambitions en imposant la France comme un véritable modèle à suivre en Europe et dans le monde.

La deuxième vie des textiles et chaussures n'est plus une option pour garantir l'avenir de notre planète. C'est une obligation.

Maud HARDY
Directrice Générale de Refashion

INTRODUCTION

La période de crise que nous traversons depuis maintenant près de deux ans a véritablement révolutionné le marché en général, et la filière des textiles et chaussures plus particulièrement. Sous la pression des consommateurs et des bouleversements économiques consécutifs à l'épidémie de covid-19, la filière a entrepris de redéfinir sa trajectoire et sa stratégie économique, et de s'engager dans un écosystème pleinement circulaire en améliorant son impact aussi bien social qu'environnemental.

Désormais, les marques sont de plus en plus nombreuses à vouloir s'inscrire dans une démarche éco-responsable. Elles mettent en place des actions pour mesurer et réduire l'impact environnemental de leurs produits et de leur modèle économique. Ces transformations sont encouragées par les consommateurs, qui demandent davantage de produits issus de démarches d'économie circulaire. Aujourd'hui, ce sont 82% des Français qui ont une image très positive de l'économie circulaire, associée à son impact positif pour l'environnement et sa capacité d'innovation.¹

En parallèle, les réglementations françaises et européennes évoluent. Les directives européennes sur le « paquet Economie Circulaire » incluent l'obligation de collecte séparée des textiles et chaussures usagés à compter du 1^e janvier 2025 dans l'ensemble des pays membres. La Stratégie de l'Union Européenne pour des textiles durables devrait également voir le jour au premier semestre 2022, avec pour objectif la mise en marché de produits conçus pour être plus durables, réutilisables, réparables, recyclables et économes en énergie. En France, la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) a renforcé les obligations des marques et des éco-organismes.

Ces nouvelles tendances s'accompagnent d'une remise en question profonde du système tel que nous le connaissons. D'une part, les marchés de la seconde main se développent et s'affirment pour beaucoup en dehors des acteurs agréés par l'éco-organisme. Selon une étude OpinionWay pour Refashion, plus de la moitié des Français (55%) déclare avoir déjà amorcé une diminution de ses achats de textiles et chaussures neufs.² En outre, la mise en lumière des filières d'export des textiles usagés suscite la méfiance des consommateurs vis-à-vis du système en place, et renforce la pression sur les pouvoirs publics. Ces derniers demanderont probablement une augmentation significative des volumes de textiles collectés à l'avenir, pour lesquels des solutions de traitement innovantes doivent impérativement être mises en place en France et en Europe.

Pourtant, en France, le recyclage des textiles et chaussures usagés n'attire pas aujourd'hui tous les investissements nécessaires, qu'ils soient publics, privés ou objets d'accords multilatéraux. Le recyclage exige une véritable stratégie industrielle de développement économique et d'emplois, bien au-delà des seules incitations à l'insertion au bénéfice des entreprises de l'ESS.

¹ Baromètre Européen de l'Observatoire Cetelem, « Economie Circulaire : place au consommateur-entrepreneur », Janvier 2022.

² Opinion Way pour Refashion, « Perception, connaissances et comportements vis-à-vis de la filière textile », Mai 2021

Si nous voulons honorer nos ambitions et nos engagements forts en matière de transition écologique, il est impératif que les pouvoirs publics adoptent des mesures concrètes et contraignantes pour l'ensemble de la filière. Trois phases distinctes sont à travailler :

- (1) **Repenser la Fabrication**, avec la mise en marché de produits plus durables et mieux recyclables ;
- (2) **Réenvisager la Consommation**, en encourageant la transparence et la prise de conscience des consommateurs ;
- (3) **Revaloriser les Déchets**, pour les transformer en nouvelles ressources grâce à une industrie du recyclage efficiente et créatrice de valeur.

Notre pays doit ouvrir la voie à des investissements supplémentaires, orientés cette fois-ci vers la levée des freins à l'industrialisation de la filière aval, pour remettre les bénéfices environnementaux au cœur du dispositif de Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Ce dispositif doit également être étendu, pour permettre à l'éco-organisme d'occuper un rôle non seulement financier, mais également plus opérationnel.

L'avance historique de la France, premier pays au monde à avoir adopté un dispositif REP pour la filière des textiles et chaussures il y a maintenant quatorze ans, doit être utilisée à notre avantage pour s'imposer comme un modèle à suivre à l'échelle européenne. Nous nous devons de mettre à profit l'ensemble des enseignements collectés ces dernières années, afin de militer pour une harmonisation européenne des REP textiles et chaussures.

La mode est un sujet qui nous concerne tous au quotidien. Devant l'urgence climatique, nous n'avons plus le choix.

CHAPITRE 1 – REPENSER LA FABRICATION

Le prochain mandat présidentiel doit être celui d'une attention accrue au processus de fabrication des textiles et chaussures, pour la mise en marché de produits plus durables, mieux recyclables et intégrant toujours plus de matières recyclées.

Chez Refashion, nous voyons les produits mis en marché comme des ressources futures, qui doivent, par conséquent, être pensés et développés comme telles. Notre objectif est d'inciter toutes les marques à engager des démarches d'évaluation et de réduction environnementale de leurs activités et de leur production, l'un des prérequis de l'économie circulaire.

PROPOSITION N°1 – Pénaliser les marques qui mettent sur le marché des produits à fort impact environnemental

CONSTAT

Chaque année, les metteurs en marché doivent s'acquitter de leur écocontribution textiles et chaussures auprès de Refashion, afin d'assurer la prévention et la gestion de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché français. Cette écocontribution est calculée à partir de la déclaration annuelle de chaque metteur en marché en fonction des quantités de textiles et chaussures qu'il a commercialisées l'année précédant sa déclaration. A chaque catégorie (t-shirt, pantalon, chaussures...) correspond un barème qui va fixer le montant de la contribution par pièce.

Pourtant, aujourd'hui, un t-shirt blanc en coton recyclé fabriqué en France paye la même contribution à Refashion qu'un T-shirt fluo jaune en coton conventionnel fabriqué en Chine, alors que l'un et l'autre sont loin d'avoir le même impact environnemental.

De plus, alors que certaines entreprises sont fortement engagées dans des démarches d'économie circulaire (éco-conception, réparation, location, collecte dans les points de vente) d'autres négligent leur responsabilité environnementale et font le choix de produire toujours plus sans considération pour les ressources qui s'épuisent.

Pour transformer les déchets en ressources, il faut ainsi inciter les metteurs en marché à proposer une offre plus durable, éco-conçue et facilement recyclable.

L'INITIATIVE DE REFASHION

En septembre 2020, Refashion lançait **Eco Design**, première plateforme digitale pour informer et accompagner les marques de textiles et chaussures à relever le défi de l'éco-conception. Eco Design s'adresse à tous les professionnels de la mode, et a pour ambition de devenir le référent de la conception responsable et un mode d'emploi sur mesure.

PROPOSITION

Afin d'encourager les marques dans leurs transitions vers un modèle plus vertueux, Refashion propose de mettre en place un **dispositif très incitatif d'éco-modulation basé sur des primes et des pénalités**. Ce dispositif permettra de récompenser les marques sur-performantes d'un point de vue environnemental, et de pénaliser les autres.

Ce système de bonus-malus serait progressivement mis en place avec l'inclusion notamment d'un nouveau critère d'évaluation environnementale en 2022.

PROPOSITION N°2 – Rendre l’affichage environnemental obligatoire

CONSTAT

L’affichage environnemental est un outil qui permet d’informer les consommateurs sur les impacts environnementaux des produits ou services qu’ils consomment. Il s’agit d’une note A, B, C, D ou E affichée sur les produits et calculée sur l’ensemble du cycle de vie du produit, suivant un référentiel validé. Repère simple pour les consommateurs leur permettant de faire un choix éclairé au moment de l’achat, l’affichage environnemental permet également d’inciter les fabricants à initier et valoriser leurs démarches d’éco-conception par la connaissance précise des impacts environnementaux de leurs produits.

Pourtant, l’affichage environnemental n’a toujours aucun caractère obligatoire dans la filière des textiles et chaussures, alors qu’il a été mis en place dans d’autres filières. Promulguée en février 2020, la loi AGECE prévoit une expérimentation de 18 mois pour inciter les entreprises volontaires à se lancer, mais cela reste à ce jour insuffisant pour atteindre les objectifs ambitieux de la France en matière d’économie circulaire.

Il est plus que jamais nécessaire d’harmoniser les méthodes d’évaluation environnementale au niveau européen pour que les citoyens aient accès à des données comparables d’une marque à l’autre, et pour que les marques puissent communiquer en toute transparence sur les impacts environnementaux de leurs produits sur la base d’une méthodologie validée par la Commission Européenne. Les européens sont d’ailleurs demandeurs d’une plus grande transparence à ce sujet : 70% sont prêts à payer plus cher si les indices de durabilité figurent sur les produits.³

L’INITIATIVE DE REFASHION

Refashion participe activement au projet *PEFCR Apparel and Footwear* (Product Environmental Footprint Category Rules) de la Commission Européenne et aux groupes de travail sur l’affichage environnemental mis en place par l’ADEME en vue de faire émerger rapidement un standard commun.

PROPOSITION

Prévu par la loi Climat et Résilience, l’affichage environnemental doit être rendu obligatoire par décret, en rayon ou sur internet, pour tous les produits textiles et chaussures mis en marché en France.

Les éco-modulations de Refashion seront ensuite indexées sur la note du produit : une note A ou B donnerait droit à une prime, tandis qu’une note D ou E aurait pour conséquence une pénalité.

³ Baromètre Européen de l’Observatoire Cetelem, « *Economie Circulaire : place au consommateur-entrepreneur* », Janvier 2022.

CHAPITRE 2 – TRANSFORMER LA CONSOMMATION

Par le biais de campagnes de sensibilisation locales et d'actions nationales, les consommateurs doivent être clairement informés des impacts environnementaux des produits qu'ils achètent. La consommation responsable –consommer moins mais consommer mieux– doit être encouragée, ainsi que l'allongement de la durée d'usage des produits grâce au réemploi, à la réparation et à la réutilisation.

PROPOSITION N°3 – Mieux informer le citoyen pour lui permettre de faire des choix de consommation éclairés

CONSTAT

Bien qu'existant depuis maintenant près de quatorze ans, la REP textiles et chaussures et les obligations qui y sont associées restent encore largement méconnues par les citoyens consommateurs : les marques financent la prévention et la gestion des déchets générés par les consommateurs, et pourtant, les consommateurs l'ignorent le plus souvent.

Cette méconnaissance s'accompagne également d'un flou autour du devenir réel des quantités de produits usagés soutenues financièrement par le biais du dispositif REP. Nombreux sont ceux qui croient toujours que les vêtements collectés serviront à habiller les plus démunis à proximité, alors qu'en réalité une majeure partie de ces gisements est revendue et envoyée à des grossistes fripiers en Afrique (90% - source : Refashion).

En outre, les consommateurs ignorent que tous les textiles et chaussures sont potentiellement recyclables même lorsqu'ils ne sont pas réutilisables.

Il est donc crucial de travailler sur la transparence de la filière des textiles et chaussures à toutes les étapes du cycle de vie du produit. Les marques, les acteurs de la réutilisation et de la réparation et les collectivités doivent parler d'une même voix pour porter ensemble le message de la deuxième vie.

L'INITIATIVE DE REFASHION

Le **mouvement #RRRR** lancé par Refashion est une campagne digitale de sensibilisation des citoyens aux bons gestes à adopter pour Réparer-Réutiliser-Recycler les textiles, chaussures et linge de maison usagés et Réduire notre impact environnemental.

PROPOSITION

Intégrer, par loi ou par décret d'application du Code de l'Environnement, le montant de l'éco-contribution de manière visible sur le prix des produits permettrait de sensibiliser les consommateurs à une meilleure prise de conscience du coût et de l'impact environnemental de leurs achats. C'est déjà le cas sur les équipements électriques et électroniques, ainsi que sur les meubles.

Il s'agit également de **communiquer massivement et en toute transparence** sur les flux des gisements collectés en France, avec la mise en place d'outils de traçabilité.

PROPOSITION N°4 – Encourager le comportement de « citoyen-collecteur »

CONSTAT

A l'heure actuelle, la collecte des déchets textiles et chaussures mélange des produits qui ne peuvent pas être régénérés ensemble, et qui doivent donc être triés très finement pour respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets – d'abord la réutilisation, si possible, ensuite le recyclage, puis la valorisation énergétique et en dernier recours l'élimination.

Une fois collectés, les activités de tri des textiles et chaussures usagés coûtent cher et présentent des limites de fiabilité, car elles sont majoritairement faites à la main, bien que des unités automatisées commencent à apparaître à travers l'Europe pour fiabiliser ces étapes.

Il est impératif d'impliquer et d'engager les consommateurs citoyens, qui ont tout à fait la capacité de juger si l'état du vêtement est bon à réutiliser ou bon à recycler. A l'heure actuelle, plus de 65% des européens déclarent d'ailleurs mettre en pratique le tri des déchets, et plus largement le recyclage régulièrement.⁴ Ces pratiques doivent se répandre et se systématiser, pour donner plus de pouvoir aux consommateurs dans la démarche vers une filière 100% circulaire.

L'INITIATIVE DE REFASHION

L'éco-organisme promeut les initiatives en matière de tri des déchets textiles et chaussures par le biais de son portail Refashion Citoyen. L'objectif est d'intensifier la pédagogie pour faire de l'éco-organisme une autorité de référence répondant aux interrogations et attentes des citoyens.

PROPOSITION

Pour encourager les comportements de citoyens-collecteurs, il faut développer des **modes de collecte séparés** « à réutiliser » et « à recycler » à destination des citoyens, via une campagne de communication centralisée et massive.

⁴ Baromètre Européen de l'Observatoire Cetelem, « Economie Circulaire : place au consommateur-entrepreneur », Janvier 2022.

CHAPITRE 3 – REVALORISER ET RÉGÉNÉRER LES DÉCHETS

D'ici 2030, l'objectif est de transformer en nouvelles ressources en France et en Europe 100% des déchets de la filière, grâce à une industrie du recyclage efficiente et créatrice de valeur. La Filière Textile travaille sur deux voies de valorisation complémentaires : (1) la réutilisation ou la revente des textiles et chaussures jugés portables et (2) le recyclage ou la transformation des textiles non-réutilisables en nouvelles matières pour les réintégrer dans de nouveaux produits.

La filière a aujourd'hui besoin d'investissements et d'un accompagnement de la part des pouvoirs publics, pour faire en sorte que les gisements de déchets textiles puissent être traités de façon industrielle.

PROPOSITION N°5 – Soutenir le développement d’une industrie pérenne du recyclage en France

CONSTAT

La filière des textiles et chaussures doit aujourd’hui faire face à un paradoxe : alors qu’il est question par tous les moyens d’augmenter les tonnages collectés, notamment en mobilisant massivement les citoyens, la filière ne dispose pas à l’heure actuelle de solutions industrielles de recyclage des textiles non-réutilisables. Aujourd’hui, plus de 90% des déchets textiles et chaussures à recycler sont donc envoyés en Asie, faute de possibilités de traitement ou de valorisation suffisamment développées dans le pays.

En parallèle, l’épuisement des ressources naturelles et les tensions conséquentes sur le prix de nombreuses matières premières soulignent l’urgence à trouver des solutions innovantes pour permettre de régénérer ces déchets textiles en de nouvelles matières.

Par conséquent, il est prioritaire de concentrer les efforts et les ressources sur l’industrialisation du recyclage des déchets non-réutilisables, avant de chercher à augmenter à tout prix le taux de collecte des déchets textiles et chaussures. Nous avons besoin des pouvoirs publics pour réorienter le dispositif REP et faire en sorte que nous ne soyons plus contraints de subventionner l’activité de tri destinée à la réutilisation, et ce, afin de financer des investissements qui permettront de développer l’industrie du recyclage.

En outre, les dispositifs de financement de projets innovants dans le domaine du recyclage sont aujourd’hui très peu adaptés aux réalités de notre filière. En effet, la taille des entreprises du secteur et de leurs projets les place souvent en dessous des seuils d’éligibilité pour les appels à projets lancés par les pouvoirs publics.

L’INITIATIVE DE REFASHION

Refashion soutient financièrement des projets innovants qui œuvrent pour une Filière Textile 100% circulaire, via **le Challenge Innovation**. L’objectif du Challenge Innovation est double : (1) Développer et massifier des solutions industrielles et commerciales innovantes optimisant le recyclage des textiles et chaussures et (2) Accélérer le développement d’une industrie circulaire en synergie avec d’autres secteurs en demande de matières recyclées.

PROPOSITION

Pour développer l’industrie du recyclage française, Refashion propose un **allègement fiscal sur la production de matière régénérée** issue des déchets textiles.

Refashion propose également un **abaissement des seuils d’éligibilité** pour les appels à projets portés par les pouvoirs publics, pour permettre l’émergence d’unités de recyclage matière sur l’ensemble du territoire national.

PROPOSITION N°6 – Favoriser les initiatives d'écologie industrielle et territoriale

CONSTAT

Aujourd'hui, le deuxième véhicule de financement de Refashion est le soutien aux actions de communication de la part des collectivités territoriales, pour sensibiliser le citoyen aux enjeux d'économie circulaire au sein de la filière.

Or ce dispositif d'aide à la communication, mis en place il y a plus de dix ans, n'a pas fait ses preuves. Les initiatives de communication financées sont extrêmement dispersées, n'atteignent pas leur objectif de sensibilisation aux citoyens et n'ont pas d'impact sur les tonnages qui sont collectés.

C'est pourquoi il semble aujourd'hui essentiel de faire évoluer le dispositif existant, afin de permettre à Refashion d'offrir un soutien aux initiatives d'écologie industrielle et territoriale, dans l'optique de favoriser l'émergence de solutions industrielles de recyclage des déchets textiles sur le territoire national. L'idée est d'aider les collectivités à créer un maillage d'initiatives, que Refashion pourrait ainsi financer.

L'INITIATIVE DE REFASHION

Depuis maintenant plusieurs années, Refashion a mis en place plusieurs expérimentations pour aider l'émergence d'initiatives d'écologie industrielle et territoriale, par le biais de soutien à la recherche et au développement. Refashion a par exemple soutenu l'entreprise Plaxtil, à Châtelleraut, lors de son démarrage. Aujourd'hui, Plaxtil a développé une technologie de recyclage des textiles usagés permettant de créer des composites plastiques à base de fibres textiles. Aujourd'hui, il faudrait pouvoir étendre le soutien de Refashion au-delà d'un simple appui à la Recherche et au Développement, pour encourager l'émergence de ce type d'initiative sur l'ensemble du territoire.

PROPOSITION

Le cahier des charges de Refashion doit évoluer pour permettre à l'éco-organisme de soutenir financièrement et d'encourager les **initiatives d'écologie industrielle et territoriale (EIT)** sur l'ensemble des étapes de régénération des déchets textiles et chaussures.

PROPOSITION N°7 – Soutenir l'intégration de matières issues du recyclage des textiles en boucle ouverte

CONSTAT

Aujourd'hui, les déchets textiles et chaussures ont une valeur très faible s'ils ne sont pas exportables pour réutilisation, car nous ne parvenons pas à les régénérer de façon rentable. L'utilisation de matières recyclées textiles dans d'autres secteurs – en boucle ouverte – pourrait, selon Refashion, contribuer à augmenter considérablement la valeur de ces déchets textiles.

Contrairement au recyclage en boucle fermée, qui consiste à refaire des articles textiles à partir de textiles recyclés, le recyclage en boucle ouverte consiste à intégrer de la matière textile recyclée dans un produit d'un secteur différent (pour en faire des isolants pour le bâtiment par exemple).

Aujourd'hui, le recyclage en boucle ouverte n'est pas assez développé, alors que les exutoires sont majoritairement là. Pourtant, la demande existe : les secteurs du bâtiment et des transports, par exemple, sont très consommateurs de fibres vierges, qui pourraient tout à fait être remplacées par des fibres recyclées. Mais nous n'avons pas les capacités à l'heure actuelle de leur fournir les volumes dont ils ont besoin.

Encourager l'intégration des matières recyclées en boucle ouverte permet d'optimiser les opportunités de valorisation des déchets en augmentant leur champ d'application et d'utilisation.

L'INITIATIVE DE REFASHION

En 2021, Refashion a lancé la **plateforme Recycle**, dédiée au recensement des gisements de matières issues du recyclage des textiles et chaussures, à la promotion des solutions de recyclage et à la mise en relation des acteurs. La plateforme permet aux entreprises en possession de gisement de déchets textiles d'entrer en contact et de « matcher » avec d'autres sociétés cherchant des matières pour les utiliser dans la fabrication de nouveaux produits (par exemple pour des isolants).

PROPOSITION

Pour soutenir le recyclage en boucle ouverte, des **objectifs d'intégration de matière recyclée pourraient être fixés dans d'autres secteurs**, afin d'encourager la demande pour les fibres textiles recyclées.

CHAPITRE 4 – VOLET EUROPÉEN

Plus que jamais nous devons montrer l'exemple, et nous donner les moyens de nos ambitions en nous imposant comme un véritable modèle à suivre à l'échelle européenne. Mais nous ne pouvons pas agir seuls : la mode est un marché mondial, et pour arriver à répondre à ses nombreux défis, une harmonisation de la REP textile à l'échelle européenne n'est pas uniquement souhaitable : elle est indispensable.

PROPOSITION N°8 – Arrêter l’exportation des textiles usagés en dehors de l’Union Européenne

CONSTAT

La réutilisation, et donc la revente des vêtements et chaussures reportables, représente un meilleur bénéfice environnemental que le recyclage ou, bien sûr, l’élimination.

Néanmoins, la crise liée à l’épidémie de Covid-19 a mis en exergue la dépendance des acteurs de la collecte et du tri à l’exportation. Face aux frontières fermées, une grande partie des opérateurs de tri n’ont pas pu exporter les déchets textiles collectés en Afrique pour la réutilisation ou en Asie pour le recyclage.

Par ailleurs, les images choquantes de vêtements dans les décharges ou sur les plages d’Afrique soulèvent, à juste titre, l’indignation des citoyens et des marques qui ne veulent plus financer des exutoires dont la traçabilité n’est pas garantie.

Aujourd’hui, 90% des textiles et chaussures collectés en France sont exportés hors de l’Union Européenne pour recyclage ou pour réutilisation. Pour le recyclage, cette réalité s’explique par le manque de solutions industrielles en Europe. En ce qui concerne la réutilisation, l’exportation répond à la demande de fripes très forte des pays africains, et à une incapacité des marchés européens à absorber ces quantités de fripes triées.

En outre, le niveau d’usure des textiles et des chaussures collectés augmente, les consommateurs préférant monétiser leurs articles (sur des plateformes comme Vinted, Patatam, dans les braderies,..) avant de s’en défaire dans un point de collecte.

L’INITIATIVE DE REFASHION

Refashion propose de lancer un **audit des flux sortants** afin d’en avoir une connaissance approfondie, y compris sur la qualité conforme des lots exportés.

PROPOSITION

Refashion propose deux mesures principales :

- (1) Le dispositif REP doit financer exclusivement les tonnages régénérés au sein de l’Union Européenne
- (2) Les exportations de déchets doivent être mieux contrôlés, voire interdits ; or les textiles et chaussures qui sont triés perdent le statut de déchets pour redevenir des produits. Il faut donc intensifier les audits de contrôle pour vérifier que les produits exportés répondent bien aux demandes des marchés, et ne sont pas des « déchets déguisés ».

PROPOSITION N°9 – Encourager le développement d'une REP Textile harmonisée au niveau européen

CONSTAT

La France est plutôt en avance au sein de l'Union Européenne en termes de gestion de la fin de vie des déchets textiles, puisqu'elle reste aujourd'hui le premier et seul pays à avoir mis en place une REP pour les textiles et chaussures.

D'ailleurs, la France sert aujourd'hui d'exemple pour de nombreux pays européens, qui se tournent vers Refashion pour identifier les enseignements à retenir dans la mise en place de leur propre filière REP Textile nationale. Des ébauches de dispositifs REP commencent à émerger en ce sens en Belgique, aux Pays-Bas, en Suède, en Italie et en Espagne.

Dans ce contexte, la France a les moyens et le devoir de s'imposer comme un modèle à suivre, une force fédératrice et inspirante pour les autres pays Européens. Pour éviter la multiplication de dispositifs différents, pays par pays, il faut que la France soit à la tête de ces discussions d'harmonisation européenne des systèmes de REP.

Néanmoins, la mode est un marché mondial, et pour parvenir à répondre au mieux aux nombreux enjeux sociaux et environnementaux, la France ne peut pas et ne doit pas agir seule. Il est impératif de mettre en place une coordination européenne sur l'ensemble des sujets touchant aux trois phases de vie d'un produit textile : la fabrication, la consommation et la régénération.

PROPOSITIONS

La mise en place d'une **REP Textile harmonisée au niveau européen** est plus que jamais indispensable, avec des directives et objectifs orientés non pas uniquement sur la seule collecte séparée des textiles usagés mais surtout sur les conditions de transformation de façon quantitative et qualitative des déchets en nouvelles ressources.

La REP devrait en particulier accompagner le développement d'une industrie du recyclage en Europe.

PROPOSITION N°10 – Militer pour une législation ambitieuse à l'échelle européenne

CONSTAT

À la suite du Green Deal européen adopté en 2019, les décideurs politiques européens se sont intéressés au textile comme l'un des secteurs prioritaires pour œuvrer vers une économie pleinement circulaire en Europe.

Dans ce contexte, la Commission Européenne a publié en 2021 son projet de « Stratégie de l'Union européenne pour des textiles durables », dont le texte devrait être adopté par les Commissaires européens fin mars 2022.

Selon les propres dires de la Commission Européenne, cette stratégie « *facilitera la transition de l'Union vers une économie circulaire, neutre pour le climat, dans laquelle les produits sont conçus pour être plus durables, réutilisables, réparables, recyclables et économes en énergie.* »⁵

La nouvelle stratégie textile devrait viser, par le biais de la législation et d'incitations économiques, à stimuler les marchés de l'Union Européenne pour le recyclage et les textiles durables, à lutter contre la fast-fashion et à soutenir les modèles commerciaux qui favorisent des modèles de consommation plus circulaires.⁶

Pourtant, et bien que cette stratégie représente une opportunité majeure de faire bouger les choses et d'accompagner la filière dans sa transition vers une économie circulaire, il existe un véritable risque que les mesures proposées ne soient pas assez ambitieuses et contraignantes pour atteindre les objectifs de durabilité fixés par la France et l'Union Européenne.

PROPOSITIONS

Dans ce contexte, il est impératif que la France – via son gouvernement et son administration, sa Représentation Permanente à Bruxelles et ses députés européens – s'efforce de faire adopter les **mesures les plus ambitieuses possibles dans le cadre de la stratégie textiles durables**, avec quatre priorités : (1) accompagner les marques dans l'éco-conception de leurs produits, (2) rendre l'affichage environnemental harmonisé à l'échelle européenne obligatoire, (3) investir massivement dans l'industrie du recyclage européen et (4) favoriser la transparence auprès des citoyens européens.

Les mesures doivent être contraignantes, et les incitations financières avantageuses.

⁵ https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12822-Strategie-de-l%E2%80%99Union-europeenne-pour-des-textiles-durables_fr

⁶ L'Union Européenne définit une nouvelle stratégie pour l'industrie textile, Paris Good Fashion, Septembre 2021

A PROPOS DE REFASHION

PRESENTATION ET MISSION

Agréé pour la première fois en 2009 par les pouvoirs publics, Refashion est le fruit d'un projet multi-acteurs. Il s'appuie, pour mener à bien sa mission d'intérêt général, sur l'ensemble des parties prenantes de la filière des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC).

Premier et seul éco-organisme des textiles et chaussures en Europe, Refashion fédère tous les acteurs de la filière pour développer l'éco-conception, la réutilisation et le recyclage des textiles et chaussures.

Refashion rassemble les parties prenantes autour d'un projet commun : **celui d'accompagner au mieux la transition vers une mode plus circulaire et responsable.**

L'éco-organisme est animé par trois priorités :

- (1) Replacer les bénéfices environnementaux au cœur de la démarche de Responsabilité Elargie du Producteur.
- (2) Accompagner le développement d'une industrie pérenne du recyclage des textiles et chaussures.
- (3) Répondre aux attentes légitimes de transparence et de traçabilité de la part de tous les acteurs du secteur.

LES CHIFFRES CLES DE LA FILIERE⁷

- **2,4 milliards de Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)** ont été mis en marché en 2020, représentant un volume évalué à **517 200 tonnes soit environ 7,7 kg par an et par habitant.**
- En 2020, **3,1 kg de TLC** par habitant ont été collectés ce qui représente **204 291 tonnes, soit plus de 39% du gisement potentiel.**
- 99,6% des TLC triés sont valorisés, dont 56,5% sont réutilisés en l'état, 33,3% sont recyclés ou valorisés. Seul 0,4% n'est pas valorisé.
- **44 600 points d'apport volontaires sont identifiés par l'éco organisme sur le site refashion.fr.**
- **55 projets de Recherche et Développement** ont été soutenus depuis 11 ans, pour un montant total de 5 millions d'€.
- **2,3 millions d'€ de soutien à la communication** ont été versés aux collectivités locales.

⁷ Refashion, Rapport d'activité 2020